



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE  
DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

## CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE CATEGORIE C

Affectation nationale et affectation régionale Ile-de-France

ANNEE 2008

### EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Durée : 3 H 00 – coefficient : 2

Résolution de cas pratiques permettant de vérifier l'aptitude du candidat à présenter les éléments d'un dossier et pouvant comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres.

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

#### Remarques importantes

- Sous peine d'annulation de leur copie, les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif (nom, prénom, lieu, etc...) sur la partie réservée à la rédaction.
- L'usage d'une calculatrice est autorisé.
- L'utilisation de tout autre document est interdite.
- Le candidat s'assurera, à l'aide de la pagination, qu'il détient un sujet complet.

**Tournez la page S.V.P.**

## DOCUMENTS DU DOSSIER

Document 1 : Enquête TNS SOFRES.

(2 pages) Les Français et l'école réalisée les 26 et 27 septembre 2007.

Document 2 : Ministère de l'Education Nationale - Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance.

(1 page) Taux de scolarisation par âge.

Document 3 : Ministère de l'Education Nationale - Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance.

(1 page) Effectifs des élèves et des étudiants.

Document 4 : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

(2 pages) Études économiques pour la France : renforcer les incitations à une meilleure performance du système éducatif. Extraits du chapitre 3 de l'Etude économique de la France, publiée le 27 juin 2007 (source : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)).

Document 5 : Données Sociales – La société française.

(5 pages) Filles et garçons dans le système éducatif français depuis vingt ans, par Fabienne Rosenwald.

**TRAVAIL A EFFECTUER**  
**A PARTIR DES DOCUMENTS QUI COMPOSENT LE DOSSIER**

**I – REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES :**

- 1 / Parmi les personnes interrogées (élèves et parents d'élèves), combien (en nombre) estiment que le soutien des élèves en difficulté est globalement ou totalement satisfaisant ?
- 2 / En une phrase, expliquez l'opération qui permet d'obtenir le taux de scolarisation.
- 3 / Calculez l'évolution en pourcentage du nombre total d'élèves et étudiants entre 1990 et 2007.
- 4 / Calculez la part de l'enseignement supérieur dans le total général des élèves et étudiants en 1990 et en 2007.
- 5 / En quoi consiste le système de la carte scolaire ?

**II - APPLICATION**

- 1/ Réalisez un histogramme traduisant l'indice de satisfaction globale des personnes sondées concernant la qualité de l'école en France.
- 2/ Établissez sur un même graphique les courbes montrant l'évolution, sur la période 1982-2006, du taux de scolarisation des individus de 2 ans et de celui des individus de 22 ans, avec en abscisse les années et en ordonnée les pourcentages. Commentez ce graphique en quelques lignes.

**III - REDACTION**

- 1/ En vous appuyant sur l'étude réalisée en 2007 par l'organisation de coopération et de développement économiques, quelles sont, selon vous, les principales caractéristiques du système éducatif français (en une page maximum) ?
- 2/ Exposez, en une page, les principaux enseignements de l'étude de Fabienne Rosenwald « Filles et garçons dans le système éducatif depuis 20 ans ».

**Tournez la page S.V.P.**

Enquête TNS SOFRES « Les Français et l'école » réalisée les 26 et 27 octobre 2007.

Source : sondage effectué pour France 2, RTL, Le Figaro les 26 et 27 septembre à partir d'un échantillon national de 1000 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus, interrogées en face à face à leur domicile par le réseau des enquêteurs de TNS Sofres.

Méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage et catégorie socioprofessionnelle) et stratification par région et catégorie d'agglomération.

### La satisfaction globale vis-à-vis de l'école en France

Diriez-vous que la qualité de l'école en France est très satisfaisante, assez satisfaisante, peu satisfaisante ou pas du tout satisfaisante ?

Très satisfaisante	4 %
Assez satisfaisante	52 %
Peu satisfaisante	32 %
Pas du tout satisfaisante	8 %
Sans opinion	4 %

### La satisfaction détaillée par domaine

Plus précisément, diriez-vous que la situation de l'école est très satisfaisante, assez satisfaisante, peu satisfaisante ou pas du tout satisfaisante dans chacun des domaines suivants ?

	Très satisfaisante	Assez satisfaisante	Peu satisfaisante	Pas du tout satisfaisante	Sans opinion
La qualité de l'enseignement	5 %	60 %	24 %	5 %	6 %
La mixité sociale dans les établissements	6 %	55 %	22 %	7 %	10 %
L'utilisation des nouvelles technologies	7 %	52 %	24 %	4 %	13 %
La charge de travail des élèves	2 %	49 %	28 %	6 %	15 %
Le niveau de sécurité	3 %	46 %	36 %	9 %	6 %
Le nombre d'élèves par classe	2 %	30 %	41 %	20 %	7 %
Le soutien aux élèves en difficulté	3 %	28 %	42 %	15 %	12 %
L'accueil des élèves handicapés dans les établissements	2 %	20 %	41 %	24 %	13 %
Le respect de la discipline par les élèves	1 %	20 %	42 %	32 %	5 %
La préparation à l'insertion dans le monde du travail	1 %	19 %	48 %	24 %	8 %

## Le niveau d'adhésion à différentes réformes possibles

*Pour chacune des mesures suivantes concernant l'école, diriez-vous que vous y êtes très favorable, assez favorable, assez défavorable ou très défavorable ?*

	Très favorable	Assez favorable	Assez défavorable	Très défavorable	Sans opinion
L'accueil d'au moins un élève handicapé dans chaque classe	50 %	39 %	5 %	2 %	4 %
La mise en place dans tous les établissements d'un système d'étude encadré jusqu'à 18h30	42 %	45 %	8 %	3 %	2 %
L'obligation pour les élèves de se lever quand le professeur entre dans la classe	46 %	33 %	12 %	7 %	2 %
L'interdiction d'introduire un téléphone portable dans l'enceinte des établissements scolaires	56 %	22 %	14 %	6 %	2 %
L'obligation d'un service minimum des professeurs en cas de grève	43 %	34 %	11 %	10 %	2 %
L'instauration de l'après-midi consacrée uniquement aux activités sportives et artistiques	28 %	42 %	19 %	6 %	5 %
La suppression de l'école le samedi matin	32 %	38 %	16 %	5 %	9 %
L'enseignement de l'anglais dès la maternelle	35 %	34 %	18 %	10 %	3 %
La limitation au maximum de l'usage du redoublement	10 %	38 %	33 %	10 %	9 %
La suppression des devoirs à la maison	11 %	23 %	36 %	27 %	3 %
Le rétablissement du port de l'uniforme	11 %	20 %	25 %	41 %	3 %

## Le positionnement sur la question de l'apprentissage à partir de 14 ans

*Vous savez qu'en 2006, l'âge minimum de l'apprentissage a été ramené de 16 ans à 14 ans. Vous-même, sur ce sujet, de laquelle des deux opinions suivantes êtes-vous le plus proche ?*

Il faut orienter dès l'âge de 14 ans certains élèves vers les métiers techniques porteurs, car cela leur permettra d'avoir plus facilement du travail	55 %
Il faut que la scolarité soit obligatoire jusqu'à 16 ans, afin que les élèves aient tous un socle de connaissances commun qui leur donne la meilleure qualification possible	42 %
Sans opinion	3 %

**Tournez la page S.V.P.**

Taux de scolarisation par âge											
	1982-1983	1991-1992	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	en %	
2 ans	33,1	34,4	35,2	35,5	34,7	32,0	29,3	26,5	25,1		
3 ans	91,0	98,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0		
4 à 13 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		
14 ans	97,3	100,0	99,8	99,6	99,8	100,0	99,6	99,5	99,5		
15 ans	92,9	100,0	98,1	98,7	98,4	98,4	98,6	97,6	97,4		
16 ans	75,5	95,2	96,8	96,8	97,7	97,3	97,3	97,4	96,6		
17 ans	61,1	91,0	92,3	92,0	91,8	92,7	92,0	92,0	92,2		
18 ans	41,7	80,9	81,5	80,5	80,2	80,1	79,9	79,5	79,3		
19 ans	27,7	65,2	68,0	66,7	65,9	66,6	66,1	66,3	65,8		
20 ans	17,5	46,9	54,4	52,5	51,5	52,2	52,9	52,7	52,9		
21 ans	12,8	33,6	43,2	41,5	40,4	40,7	41,4	42,0	41,7		
22 ans	9,5	23,9	34,9	34,4	32,5	32,4	32,5	32,8	33,9		
23 ans	8,1	15,8	25,0	25,6	24,6	24,0	23,9	24,0	24,2		
24 ans	6,7	10,1	17,0	17,7	17,0	17,0	16,6	16,6	16,3		
25 ans	5,5	7,3	11,1	11,8	11,7	11,9	12,0	11,7	11,3		

Champ : France métropolitaine, établissements publics et privés

Source : Ministère de l'Education Nationale - Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP).

## Effectifs des élèves et des étudiants

	En milliers									
	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007		
<b>Premier degré</b>	<b>6 953,3</b>	<b>6 771,8</b>	<b>6 552,0</b>	<b>6 529,2</b>	<b>6 552,0</b>	<b>6 585,5</b>	<b>6 624,6</b>	<b>6 644,1</b>		
<i>dont préélémentaire</i>	2 644,1	2 592,9	2 540,3	2 566,0	2 598,7	2 609,5	2 612,0	2 578,4		
<i>CP</i>	4 218,0	4 112,0	3 953,0	3 908,9	3 900,0	3 924,6	3 962,0	4 016,9		
<b>Second degré (1)</b>	<b>5 709,7</b>	<b>5 758,8</b>	<b>5 614,4</b>	<b>5 596,1</b>	<b>5 579,5</b>	<b>5 540,3</b>	<b>5 485,4</b>	<b>5 418,0</b>		
<i>dont 1er cycle</i>	3 249,4	3 386,2	3 289,5	3 269,1	3 244,6	3 193,3	3 139,0	3 100,6		
<i>2e cycle général et technologique</i>	1 607,4	1 526,3	1 501,4	1 509,6	1 511,0	1 515,3	1 512,9	1 491,2		
<i>2e cycle professionnel</i>	726,2	721,4	701,4	698,5	706,9	715,4	724,0	719,7		
<b>Ens. scolaire sous tutelle d'autres ministères, divers (2)</b>	<b>220,4</b>	<b>224,9</b>	<b>232,7</b>	<b>233,4</b>	<b>234,4</b>	<b>229,6</b>	<b>231,2</b>	<b>232,0</b>		
<b>Apprentissage</b>	<b>226,7</b>	<b>303,9</b>	<b>376,1</b>	<b>373,5</b>	<b>371,2</b>	<b>378,8</b>	<b>395,6</b>	<b>424,4</b>		
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>1 717,1</b>	<b>2 179,4</b>	<b>2 160,3</b>	<b>2 208,5</b>	<b>2 256,3</b>	<b>2 269,8</b>	<b>2 283,3</b>	<b>2 254,4</b>		
<i>dont classes préparatoires aux grandes écoles</i>	64,4	70,3	70,3	72,0	72,1	73,1	74,8	74,8		
<i>sections de techniciens supérieurs (STS)</i>	199,3	226,3	238,9	235,5	234,2	230,3	230,4	228,3		
<i>instituts universitaires de technologie (IUT)</i>	74,3	103,1	119,2	115,5	113,7	112,4	112,6	113,8		
<i>universités (hors IUT et formations d'ingénieurs)</i>	1 075,1	1 338,1	1 254,3	1 251,8	1 287,1	1 286,4	1 283,5	1 259,4		
<i>écoles d'ingénieurs</i>	57,7	79,8	96,5	102,4	105,0	107,2	108,1	108,8		
<i>écoles de commerce</i>	46,1	50,7	63,4	74,7	80,6	83,2	88,4	87,3		
<b>Total général</b>	<b>14 827,2</b>	<b>15 238,8</b>	<b>14 935,5</b>	<b>14 940,7</b>	<b>14 993,4</b>	<b>15 004,0</b>	<b>15 020,1</b>	<b>14 972,9</b>		

(p) Données provisoires

(1) Sous tutelle du ministère de l'Education nationale

(2) Préparations diverses, formations complémentaires post niveau V, spécial "santé", second degré agriculture

Champ : France métropolitaine et Dom

Source : Ministère de l'Education Nationale - Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP)

Études économiques pour la France : renforcer les incitations à une meilleure performance du système éducatif.

*Extraits du chapitre 3 de l'Etude économique de la France, publiée le 27 juin 2007 par l'organisation de coopération et de développement économiques (source : www.oecd.org)*

Le système éducatif est déterminant pour la formation du capital humain, la croissance potentielle à long terme et le niveau de vie moyen. Il vise également à réduire les inégalités, mais cette tâche est très difficile car l'influence des parents se fait sentir à chaque stade du développement de l'enfant. L'éducation préscolaire pour tous les enfants, qui en théorie réduit une forte proportion des inégalités, est très développée en France, où tous les enfants sont scolarisés en maternelle dans l'enseignement public à trois ans, et, de fait, elle a des effets manifestement bénéfiques sur le plan de l'équité jusqu'à l'entrée dans le secondaire. Les inégalités entre élèves paraissent plus marquées dans le secondaire, avec une dimension géographique très sensible.

Les dépenses éducatives par élève au niveau secondaire sont élevées par rapport à d'autres pays de l'OCDE. Selon les études récentes de l'organisation de coopération et de développement économiques, le système éducatif français ne souffre pas de carences majeures, mais un certain nombre de pays obtiennent de meilleurs résultats avec des ressources comparables. Pour améliorer les résultats, il faut tout d'abord pouvoir les mesurer correctement. Il existe déjà en France des indicateurs de « valeur ajoutée », qui sont rendus publics pour les lycées, mais *il faudrait les améliorer et les étendre aux collèges*. Lorsque ces indicateurs seront en place, il sera difficile pour les établissements scolaires de ne pas réagir aux signes de mauvais résultats.

L'une des caractéristiques traditionnelles du système français est le manque d'autonomie des chefs d'établissement. Ils n'interviennent guère dans le recrutement des enseignants ou dans leur rémunération, et les programmes sont établis dans le détail au niveau national. *Pour améliorer les résultats dans l'enseignement secondaire, il faudrait soit que l'inspection nationale réagisse davantage lorsque la performance d'un établissement est insuffisante, soit que les chefs d'établissement aient plus d'autonomie et soient responsables des solutions à mettre en œuvre, dans le cadre de normes nationales claires de résultats des élèves*. Il est difficile de savoir quelle démarche est préférable, mais l'étude PISA de l'organisation de coopération et de développement économiques semble montrer que les systèmes où l'autonomie est la plus développée donnent les meilleurs résultats. Certaines réformes et expériences accordent d'ores et déjà plus d'autonomie aux établissements scolaires ; *il faudrait poursuivre l'application de ces dispositifs tout en évaluant leur efficacité*.

La concurrence entre établissements joue un rôle insignifiant. En principe, suivant la règle de l'égalité, l'élève est affecté à un établissement en fonction d'un critère géographique ; c'est le système de la carte scolaire. Dans la pratique, une faible proportion de parents bien informés parvient à échapper aux contraintes de cette sectorisation et certains lycées ont réussi à mettre en place une sélection plus ou moins explicite pour les élèves les plus doués. De plus, étant donné la concentration géographique de la pauvreté et de l'exclusion, certains établissements ont une très forte proportion d'élèves difficiles et la mixité sociale qu'est censée réaliser la carte scolaire reste limitée. Ces deux phénomènes nuisent à l'équité et des voix se sont fait entendre pour assouplir la carte scolaire et (ce qui n'est pas nécessairement la même chose) le choix de l'établissement. Le libre choix de l'établissement risquerait d'aggraver le problème de la ségrégation du fait de l'avantage dont disposent les familles aisées bien informées, et de conduire à un écrémage de la part des établissements scolaires. Pour éviter ces phénomènes, des réformes profondes seraient



nécessaires pour garantir que les ressources allouées aux établissements publics d'éducation s'ajustent aux choix des familles. A défaut de telles réformes, la carte scolaire devrait être maintenue.

Dans tous les cas, il faut rendre plus réactif le système actuel, où les grandes décisions sont essentiellement prises par les administrations régionales de l'éducation et inciter les établissements dont les performances sont médiocres à s'améliorer. Il est pourtant peu probable que la sanction ultime pratiquée dans certains pays de fermer les établissements où les résultats demeurent durablement très insuffisants en dépit des efforts importants pour améliorer la situation soit acceptable en France.

La réussite au baccalauréat, l'examen de fin d'études secondaires, permet à l'élève de s'inscrire à l'université dans la filière de son choix (l'accès n'étant toutefois automatique que pour l'université de l'académie de résidence du futur étudiant). L'absence de sélection à l'entrée (sauf dans certains cas très particuliers) et la quasi gratuité de l'enseignement expliquent une série de dysfonctionnements. Les meilleurs élèves cherchent à sortir du lot en optant pour une voie qui comporte de la sélection, celle des classes préparatoires, puis des grandes écoles. D'autres choisissent une filière sélective plus courte à vocation professionnelle, comme celle des Instituts universitaires de technologie (IUT), en rejoignant ensuite le cursus universitaire traditionnel, ce qui leur permet d'éviter les deux premières années d'université. Les diplômés de ces filières courtes sont très bien placés sur le marché du travail, grâce aux liens qui se sont établis entre les IUT et les entreprises. L'IUT était au départ destiné aux élèves moins aptes à suivre un enseignement universitaire plus long et plus théorique, mais le manque de place dans les IUT, où les études sont plus coûteuses, fait qu'un grand nombre de ces élèves se retrouvent malgré tout à l'université. Mal informés, ils s'inscrivent dans une forte proportion à des cours qui offrent peu de perspectives de carrière, en courant le risque de devoir abandonner leurs études et d'être alors pénalisés sur le marché du travail. Les universités mettent actuellement en place des dispositifs d'information sur les perspectives de carrière dans les différentes disciplines et elles s'efforceront de conseiller l'étudiant sur la compatibilité de son choix avec le type de baccalauréat qu'il a passé et les notes qu'il a obtenues. Les informations de ce type sont nécessaires et utiles, mais elles ne suffiront pas à améliorer sensiblement la répartition des étudiants entre les différents cours en fonction de leurs aptitudes. Puisque l'enseignement supérieur est déjà implicitement sélectif à de nombreux égards, *il faudrait mettre en place une sélection explicite pour l'entrée à l'université. L'inscription à des cours universitaires dispensés gratuitement ne devrait pas être autorisée si l'université considère que la probabilité de réussite est très faible.*

La dépense par étudiant dans l'enseignement supérieur est faible par rapport à celle des autres pays de l'OCDE et les frais de scolarité sont fortement inférieurs au coût des services fournis. Le rythme d'achèvement est lent et le taux d'abandon élevé. Cette situation est une source d'inéquité : en effet, les étudiants qui bénéficient le plus du système sont ceux qui accomplissent les études les plus avancées et qui seront le mieux armés sur le marché du travail ; or, très souvent, leurs parents ont les plus hauts revenus. De plus, il sera difficile d'accroître la contribution des fonds publics aux ressources, compte tenu des pressions prévisibles qui s'exerceront sur le budget. Toutefois, des droits de scolarité plus élevés pourraient permettre d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur. *Il faudrait augmenter les droits de scolarité progressivement, mais nettement, en les fixant à un niveau proportionnel bien qu'inférieur au coût des cours. L'équité dans l'accès à l'éducation supérieure pourrait être assurée grâce à un système de prêts remboursables en fonction du revenu futur, auquel viendraient s'ajouter le cas échéant des bourses.* Si les universités avaient de plus larges responsabilités et plus d'autonomie, comme le recommande la Cour des comptes, la concurrence pour attirer les étudiants s'en trouverait stimulée et les universités seraient incitées à utiliser plus efficacement ces ressources plus abondantes.

**Tournez la page S.V.P.**

## DONNÉES SOCIALES – LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

**Filles et garçons dans le système éducatif français depuis vingt ans,**  
par Fabienne Rosenwald

En 2004, comme vingt ans auparavant, les parcours scolaires des filles se distinguent de ceux des garçons. Les filles réussissent mieux leurs études, comme dans la plupart des autres pays développés, quel que soit le niveau d'enseignement et quelle que soit la filière ou discipline considérée. 68 % d'une génération de filles possèdent le baccalauréat contre 56 % pour les garçons. Les filles mènent des études plus longues. Elles sont plus souvent diplômées du supérieur. Les choix d'orientation divergent à chaque étape de la scolarisation : les filles sont sur-représentées dans les filières littéraires du secondaire et du supérieur, dans les filières professionnelles des services, dans les IUFM et dans les écoles paramédicales et sociales. A contrario, les garçons sont majoritairement présents dans les filières scientifiques et industrielles, notamment dans les IUT et les écoles d'ingénieurs. Les résultats scolaires diffèrent ainsi que les choix d'orientations en raison de motivations et de jugements eux-mêmes différents. A niveaux scolaire et social équivalents, ils sont à l'origine de ces disparités persistantes.

Les filles ont rattrapé puis dépassé les garçons sur le plan scolaire : durée moyenne des études, niveau moyen de diplômes, taux de réussite aux examens, niveau moyen aux épreuves de contrôle des acquis scolaires, etc.

**Au XX<sup>e</sup> siècle évolution spectaculaire de la scolarité des femmes**

Avant les années quatre-vingt, les avancées ont eu lieu dans l'enseignement primaire et secondaire, et dans les deux premiers cycles du supérieur (Baudelot, Estabiet, 1992). Depuis, les progrès sont surtout notables dans le supérieur : la proportion de filles accédant aux études supérieures progresse et elles mènent des études plus longues. Des filières peu féminisées évoluent vers plus de parité – par exemple les écoles d'ingénieurs ; en revanche des filières déjà féminisées – comme les classes préparatoires littéraires – attirent encore plus de femmes ce qui conduit à moins de parité . En 1981, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants. En 1999, les femmes deviennent majoritaires dans le troisième cycle universitaire. Depuis les années soixante-dix, le licencié est une licenciée ; depuis le milieu des années quatre-vingt, le titulaire d'une maîtrise est une titulaire ; depuis la moitié des années quatre-vingt-dix, le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) est une diplômée mais le doctorant et l'ingénieur sont toujours des hommes. Cependant, si 15 % des ingénieurs étaient des femmes en 1984, elles sont 23 % aujourd'hui. 38 % des diplômés des écoles de commerce étaient des femmes en 1985, 47 % actuellement. Enfin, si seulement 28 % des docteurs étaient des femmes en 1980, ils sont 42 % en 2000.

**En vingt ans les femmes sortent de plus en plus diplômées et à des niveaux plus élevés**

En 2004, pour les générations âgées de 45 à 54 ans, nées au cours des années cinquante, la proportion de femmes ayant un diplôme supérieur à bac + 2 est inférieure à celle des hommes. Pour les générations de 35 à 44 ans, l'écart s'annule et, pour les générations plus jeunes, il s'inverse : 24 % des jeunes femmes de 25 à 34 ans disposent d'un diplôme supérieur à bac + 2 contre 18 % des jeunes hommes. En vingt ans, la scolarisation des filles dans le supérieur s'est plus fortement développée que celle des garçons. De surcroît, elles poursuivent plus souvent leurs études au-delà de 24 ans. Cette différence, bien que faible, est néanmoins significative de leur rattrapage dans les formations les plus élevées qui s'explique par leur choix plus fréquent en faveur des études plus longues en fin de troisième (Durier, 2004).

## **Dans le secondaire, des évolutions plus modérées ces vingt dernières années**

En 1984, les filles ne représentaient qu'un quart des apprentis, en 2002 30 %. Dans le second cycle professionnel scolaire la population féminine reste stable : 47 % en 1984, et 46 % en 2002. En 1984, deux groupes de spécialités s'opposaient : si 27 % des filles choisissaient la formation secrétariat-bureautique, ce n'était le cas que de 1 % des garçons alors que 30 % des garçons se tournaient vers les formations électricité-électronique contre seulement 1 % des filles. En 2002, ces choix ont peu évolué : 30 % des filles s'orientent vers le secrétariat-bureautique contre 1 % des garçons alors que 24 % des garçons choisissent la formation électricité-électronique contre 1 % des filles. En 1984, 98 % des effectifs en secrétariat-bureautique étaient des filles et elles sont encore 95 % en 2002. En 1984, 2 % seulement des effectifs du groupe électricité-électronique étaient des filles, elles sont 3 % en 2002.

En 2004, les filles ont modifié leurs choix au sein de la voie générale et technologique du second cycle. En première générale en 1984, 34 % des filles s'orientaient en série L, 28 % en série ES et 38 % en série S. Vingt ans après, elles sont moins nombreuses à choisir la série L (25 %), au profit de la série S, 41 %, et surtout de la série ES, 33 %. Les garçons ont par contre peu modifié leurs choix à l'intérieur de la première générale : 8 % en L, 26 % en ES et 66 % en S. En conséquence, la parité progresse en série S : 45,5 % de filles en 2004 contre 42,5 % en 1984. Les filles ont également modifié leurs choix en première technologique : 77 % d'entre elles étaient en 1984 en sciences et technologies du tertiaire (STT) contre 65 % en 2004, ce qui n'est pas le cas des garçons qui sont 44 % à faire ce choix, en 2004 comme en 1984. Si les filles représentaient 67 % des effectifs de cette série en 1984, elles ne sont plus que 59 % en 2004.

## **Dans le supérieur : la conquête du troisième cycle**

Les bacheliers sont plus nombreuses que les bacheliers depuis la fin des années soixante. En 1981, les femmes sont devenues majoritaires parmi les étudiants. Parmi les élèves entrés en sixième en 1989, 59 % des filles se sont inscrites dans l'enseignement supérieur contre 45 % des garçons. A la rentrée 2001, elles représentent plus de 55 % des étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur, hors formation en apprentissage et par alternance, contre 52 % en 1985. Malgré cette dynamique, les filières scientifiques restent majoritairement masculines et les littéraires très féminines (Lixi et Theulière, 2004).

A l'université, hors IUT, en 1985, le premier cycle accueillait 58 % de femmes, le deuxième cycle 53 % et le troisième 40 %. En 2001, ces proportions sont respectivement de 59 %, 57 % et 50 %. Leur répartition reste inégale au sein des disciplines et des cycles. Un tiers des étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) sont des femmes et les deux tiers des jeunes poursuivant des études en pharmacie sont des étudiantes quel que soit le cycle considéré. En médecine et en odontologie, elles représentent, comme en pharmacie, deux tiers des étudiants en premier cycle, leur part n'est plus que de 50 % en troisième cycle. Dans les disciplines de langues et de lettres et arts, la population est au trois quart féminine, mais cette proportion s'inverse en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur.

En revanche, si en 1984 34 % des diplômés de sciences à l'université étaient des femmes, ils sont 42 % en 2000. Les femmes représentent désormais 37 % des docteurs en sciences contre 28 % vingt ans auparavant.

**Tournez la page S.V.P.**

Au sein des IUT comme en STS, la différence est très nette entre les formations tournées vers la production et celles tournées vers les services. Dans ces deux filières, la part des hommes dans les formations industrielles (y compris toutes les formations informatiques) est de 80 %. Par contre, les femmes sont nettement majoritaires dans les disciplines tertiaires ; elles y sont encore mieux représentées en STS (71 %) qu'en IUT (61 %). Les évolutions sont minimales depuis vingt ans.

Les filles ont fait une nette percée dans les classes préparatoires : 4 élèves sur 10 sont des filles en 2001 – 3 sur 10 en 1985 –, (Baudelot et alii, 2003). En vingt ans la présence des femmes a doublé en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), celle des garçons n'augmente que de 35 %. Certes la parité est loin d'être atteinte et toutes les filières ne sont pas également féminisées : le noyau dur des classes préparatoires scientifiques n'accueille que 27 % des filles, les classes préparatoires économiques ou littéraires sont majoritairement féminines (respectivement 55 % et 77 %).

La part des femmes diplômées d'écoles d'ingénieurs est passée de 16 % en 1985 à 24 % en 2001. Cette croissance explique un tiers de l'évolution du nombre d'ingénieurs en quinze ans.

### **Des résultats scolaires, des choix d'orientations et des motivations différents**

A chaque palier d'orientation important (troisième, seconde générale et technologique, baccalauréat) des différences apparaissent entre filles et garçons. Cependant l'interprétation de ces différences n'est pas la même dans ces trois cas. La première explication réside dans les résultats scolaires qui conditionnent dans une large mesure les orientations choisies. Présentant de meilleurs acquis en français et des acquis équivalents en mathématiques, les filles réalisent à l'école et au collège de meilleurs parcours scolaires que les garçons.

Elles réussissent également mieux dans toutes les disciplines à tous les examens du second cycle général et technologique ou professionnel et aux examens de l'enseignement supérieur. La meilleure réussite des filles au collège explique les différences d'orientations. En fin de troisième, 75 % des filles demandent une orientation en seconde générale et technologique contre 68 % des garçons.

Mais, à notes équivalentes, les garçons et les filles ont la même propension à demander une orientation dans un second cycle général et technologique. La plus forte présence des filles parmi les élèves ayant de bons résultats explique ainsi le pourcentage plus élevé de ces dernières qui se retrouveront en seconde générale et technologique (Caille et Lemaire, 2002). Si ces meilleurs résultats expliquent les orientations des filles et garçons en fin de troisième, ils ne suffisent plus pour comprendre leurs différences de parcours ultérieurs.

Dans les filières professionnelles, après une troisième, le lieu de la scolarisation (établissements secondaires ou centres de formation des apprentis) diffère selon le genre : une fille qui prépare un diplôme professionnel de niveau V privilégie rarement l'apprentissage (18 % des cas contre 36 % pour un garçon). Aussi, 70 % des apprentis sont des garçons. Au-delà du lieu de scolarisation, les choix de spécialités sont également distincts. A caractéristiques scolaires et sociales comparables, les filles choisissent plus souvent, et presque exclusivement, des spécialités tertiaires et beaucoup moins des sections industrielles que les garçons (Caille et Lemaire, 2002).

De même, en seconde de détermination, si 40 % des élèves suivent au moins une option technologique, seules 29 % des filles sont dans ce cas. 97 % des élèves en option « sciences-médico-sociales-biologie » de laboratoire et paramédicale sont des filles contre 6 % des élèves en option « initiation aux sciences de l'ingénieur-informatique et systèmes de production ». Le couple

qui associe une seconde langue vivante et l'option physique et chimie de laboratoire est plus équilibré avec 57 % de filles ; le couple deuxième langue vivante-mesure physiques et informatique (MPI) comprend une proportion élevée et en augmentation de filles, 46 % de filles en 2004 contre 39 % en 1998. Parmi les élèves qui n'accusent aucun retard scolaire et issus de milieux très favorisés, 43 % des filles choisissent l'option sciences économiques et sociales (SES) couplée avec une deuxième langue vivante, choix qui n'est fait que par 36 % des garçons. En revanche, ces derniers optent pour l'initiation aux sciences de l'ingénieur (ISI) dans 19 % des cas contre seulement 5 % des filles. L'option mesures physiques et informatique (MPI) attire presque autant les filles que les garçons. Pour la majorité des options, surtout générales, les écarts de choix entre les filles et les garçons sont plus élevés lorsque les milieux d'origine sont défavorisés (Defresne et Rosenwald, 2005).

La fin de la classe de seconde constitue un nouveau palier d'orientation important. Un tiers des garçons se retrouve alors en S, 17,5 % redoublent, 15 % vont en STI et une même proportion, 12 %, en ES et STT. Un quart des filles choisit la série S, 20 % ES, 17 % STT, 16 % L et 15 % redoublent. Dans le choix d'une première S, être une fille a autant de poids que les résultats scolaires (J.-P. Caille et S. Lemaire, 2002). A ce niveau, les différences de parcours entre filles et garçons ne s'expliquent plus par des disparités de réussite scolaire mais sont le fruit de décisions liées directement à la différence de sexe ou plus précisément aux rôles sociaux et aux images culturelles qui sont attachés au sexe. De plus, les filles ont des projets professionnels plus arrêtés et plus précoces que les garçons. Elles ont déjà décidé à l'entrée en seconde de la série vers laquelle elles voulaient se diriger en première et choisissent leurs options en conséquence. Ainsi, si après une option générale les filles vont proportionnellement moins en S que les garçons, c'est le contraire pour les filières technologiques : vont en S 73 % des filles qui avaient opté pour MPI contre 70 % des garçons et 55 % de celles-ci qui avaient opté pour MPI-ISI contre 39 % des garçons. Par contre, 45 % des filles en option latin/grec vont en S contre 68 % des garçons, 38 % en L contre seulement 17 % des garçons. Comme les filles sont plus nombreuses à choisir des options générales, elles sont moins nombreuses en S.

### **Les filles et les garçons ont des orientations différentes selon l'opinion qu'ils ont de leurs niveaux**

Cette plus grande cohérence des choix des filles lors de leurs parcours se retrouve dans l'opinion que les élèves entrés en sixième en 1995 ont de leur niveau en français à la fin du collège et dans la série de terminale dans laquelle ils se trouvent en 2002. Ainsi 38 % des filles qui jugeaient avoir un très bon niveau en français en fin de collège sont allées en terminale S contre 62 % des garçons de même profil. En revanche, 30 % ont opté pour une terminale L contre seulement 10 % des garçons. 64 % des filles qui jugeaient avoir un très bon niveau en mathématiques en fin de collège sont allées en terminale S contre 78 % des garçons de même profil. En revanche 6 % ont opté pour une terminale L contre seulement 1 % des garçons. Les filles vont donc moins en séries scientifiques même si elles s'estiment très bonnes en mathématiques et diversifient plus leurs choix.

### **Des motivations pour la poursuite dans le supérieur très différentes**

Le caractère très sexué des séries empruntées par les lycéens se retrouve naturellement dans l'enseignement supérieur. Ainsi, à l'examen des taux de poursuite des bacheliers généraux et technologiques, 7 % des filles se dirigent vers les classes préparatoires aux grandes écoles contre 11 % des garçons mais cette filière recrute essentiellement en série S dont les garçons sont plus souvent diplômés. De même 52 % des filles vont à l'université contre 41 % des garçons. Cependant, l'hétérogénéité des parcours suivis au lycée ne suffit pas à expliquer les différences d'orientation entre les garçons et les filles après le bac.

**Tournez la page S.V.P.**

Si les filles se dirigent plus souvent vers des études longues à l'université et les garçons vers une filière sélective, leurs choix correspondent aussi à des motivations spécifiques. En effet, les filles ont, plus souvent que les garçons, un projet professionnel affirmé. Tous mettent en tête de leurs motivations leur intérêt pour le contenu des études, mais les garçons placent en deuxième position les débouchés, loin devant le choix d'un métier. L'inverse est nettement privilégié par les filles (Caille et Lemaire, 2002). L'examen des choix faits par les bacheliers S ayant obtenu leur bac à 18 ans ou moins met en évidence de grandes disparités de comportement. Même dans ce cas, les filles intègrent moins souvent une filière sélective que les garçons (Lemaire, 2004). L'orientation en classe préparatoire aux grandes écoles, filière la plus « rentable », est ainsi très discriminante ; la plus faible demande des filles est systématique, quels que soient leur origine social, le niveau de diplôme atteint par leurs parents ou leurs performances scolaires. Mais si les filles qui ont décroché un bac S sans redoubler privilégient l'université, c'est près d'une fois sur deux pour s'inscrire en premier cycle d'études médicales (Lemaire, 2004). Ce choix traduit l'importance qu'elles accordent au projet professionnel.

**FIN**



